



ASSEMBLÉE PRIMAIRE **24 FEVRIER 2021**

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 62
EXCUSÉS : voir point 1.3. ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 26 août 2020
3. Organisation 2021-2024 de l'Administration communale
4. Budget 2021 de la Municipalité
5. Budget 2021 du Service électrique
6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024
7. Divers



ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19h35, lorsque le Président de la Commune ouvre l'Assemblée. Afin de respecter les normes sanitaires, les citoyens ont complété leurs coordonnées sur une liste des présences, conservée au greffe communal durant 10 jours, selon la législation covid en vigueur.

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mesdames, Messieurs,
Chères citoyennes et chers citoyens de la commune,

À l'heure d'ouvrir cette 1^{ère} Assemblée Primaire de la législature permettez-moi de vous remercier au nom du Conseil communal pour le soutien apporté dans les urnes. J'ai également une pensée pour celles et ceux, tous partis confondus, qui ont été candidats mais n'ont pas été élus. Merci de faire vivre notre démocratie.

Ce soir, nous allons passer en revue le projet de budget 2021. Mais avant cela, je souhaite apporter au nom du Conseil un message de soutien à toutes les personnes touchées par la crise qui nous secoue depuis près d'une année. Je pense notamment aux personnes décédées, à leurs proches, aux malades, mais aussi à toutes celles et ceux qui d'une manière ou d'une autre ont vu leur quotidien bouleversé. Que ce soit dans leur vie de famille, dans leur activité professionnelle ou dans leurs loisirs. Avec le début de la campagne de vaccination et les timides annonces du Conseil Fédéral cet après-midi, le bout du tunnel semble approcher. Mais il faut se rendre à l'évidence : il y aura un avant et un après Covid-19. Une fois de plus, nous pouvons nous estimer heureux de vivre dans un coin de pays relativement préservé.

Comme l'autorise la loi sur les communes, cette assemblée primaire a été repoussée de deux mois afin de permettre à votre nouvel Exécutif d'analyser la mouture du budget préparée par l'ancienne administration et que nous avons légèrement retouchée. Nous prendrons le temps nécessaire pour vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause, même s'il est évident que les mesures sanitaires en vigueur nous forcent à être aussi concis que possible.

Cette Assemblée Primaire peut légalement délibérer puisqu'elle a été convoquée dans les règles et que l'ensemble des documents étaient disponibles durant 20 jours auprès du secrétariat communal ou sur le site de la commune.

1.2. DÉSIGNATION DU SCRUTATEUR

Avant d'entamer les débats, je propose de désigner Pascal Lovey comme scrutateur.

Décision :

La proposition est acceptée tacitement.



1.3. EXCUSÉS

Je dois excuser les absences de Gervaise et Jean-Bernard Marquis, Blaise Lovisa, Michel Rausis, Luc Darbellay et Conrad Davoli.

1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 26 août 2020
3. Organisation 2021-2024 de l'Administration communale
4. Budget 2021 de la Municipalité
5. Budget 2021 du Service électrique
6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024
7. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 26 AOÛT 2020

Parmi les documents consultables sur internet ou à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Primaire en date qui s'est déroulée le 26 août 2020. La loi sur les communes demande à ce que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Décision :

La lecture du document n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 26 août 2020 est accepté tacitement.

III. ORGANISATION GÉNÉRALE 2021-2024

Le nouveau conseil s'est réuni en fin d'année 2020 afin de procéder à la répartition des tâches. Pas de révolution par rapport à la législature précédente, mais quelques ajustements quand même.

Aussi, ai-je proposé à mes collègues de répartir le travail en 12 commissions permanentes pour 27 dicastères

Dans le détail :

Finances & Administration générale, Tourisme
Eaux potables, Eaux usées, Electricité & CAD
Développement économique & Sécurité
Travaux et bâtiments publics & Entretien du territoire
Aménagement du territoire et Constructions

Joachim Rausis
Pascal Tornay
Adrien Biselx
Laurent Rausis
Urbain Gaillard



Social et Formation, Naturalisations
Culture et Patrimoine
Jeunesse et Sports
Ressources naturelles et efficience énergétique
Environnement
Affaires bourgeoisiales & service forestier, Agriculture

Patricia Gabioud
Dominique Coppey
Sarah Lattion
Raphaël Moulin
Carole Bobillier
Célestin Thétaz

Le Conseil se réunira un mercredi sur deux à 16h30. Les Assemblées Primaires se dérouleront le mercredi à 19h30. A ce propos si vous voulez déjà réserver les dates des 3 prochaines Assemblées ordinaires :

- mercredi 28 avril : Assemblée consacrée au programme de législature et au plan quadriennal
- mercredi 9 juin : Assemblée consacrée aux comptes 2020
- mercredi 15 décembre : Assemblée pour le budget 2022

V. BUDGET 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

Avant de passer dans le détail de l'examen du budget, je tiens à vous donner lecture du communiqué préparé pour l'occasion et qui expose les grandes orientations choisies par le Conseil.

BUDGET 2021 : UN PLAN DE RELANCE FACE A LA CRISE

En séance du 27 janvier, le nouveau Conseil communal a bouclé le budget 2021 qui sera soumis à l'Assemblée Primaire le 24 février. De gros investissements, notamment dus au lancement du projet du Cœur d'Orsières et des mesures ciblées en faveur des commerces sont les points marquants de cette mouture. Une attention particulière sera également apportée à la question de l'énergie.

Les entrées financières de la Commune se montent à Fr. 28 millions alors que les dépenses atteignent Fr. 24.7 millions. Cette situation financière favorable permet au Conseil de soutenir les entreprises et commerces locaux en lançant un programme d'investissements record.

L'Administration a prévu de nombreux projets pour 2021, parmi lesquels :

- Fr. 3.6 mios pour les premières étapes du Cœur d'Orsières : secteurs Châbles et Sommet du Bourg.
- La construction d'une digue paravalanche au lieu-dit Crettex de Soulaux.
- L'aménagement définitif de la pastille centrale du rond-point.
- L'avancement du projet de dévasage du lac de Champex.
- La poursuite des programmes de réfection des villages de Prassurny, Issert et du Plateau de Saleinaz.

Adhésion à la plateforme Local19

Le succès des bons covid distribués en 2020 avec près de Fr. 150'000.- dépensés dans les commerces locaux, a incité le Conseil à conclure un partenariat avec la société Local19. Pour chaque franc dépensé dans un commerce ou une entreprise



d'Orsières, la Commune rajoutera 20% de la transaction, 10% pour le client et 10% pour le commerçant. Ainsi, le montant de Fr. 80'000.- budgétisé produira un effet de levier de Fr. 400'000.- en faveur de l'économie locale.

Accent mis sur la question énergétique

Le Conseil a également pris plusieurs décisions en matière énergétique :

- Demande du Label Cité de l'Energie.
- Demande d'entrée au capital-actions de SOGESA SA, spécialisée dans le commerce de l'énergie, afin de valoriser au mieux nos parts dans les aménagements FMO et FMS.
- Demande d'entrée au capital-actions de BlueArk Entremont, pôle cantonal de compétences en matière de gestion de l'eau.

Indexation à 150%

Poursuivant la réflexion sur sa politique fiscale, le Conseil a décidé de corriger le taux d'indexation des revenus imposables de 145% à 150% avec pour conséquence une diminution de recettes de Fr. 130'000.- environ aisément supportable pour le ménage communal.

Ce dernier point me permet de faire la transition avec les valeurs fiscales que nous devons valider :

Avant d'entrer dans le détail du budget, le conseil municipal vous propose pour l'exercice 2021 les valeurs fiscales suivantes :

- › L'indexation des revenus imposables : 150%
- › Le coefficient applicable au taux : 1,2
- › Le montant de l'impôt personnel : 18.-
- › Le montant de la taxe sur les chiens : 105.-
- › Le montant de l'intérêt rémunérateur : 0 %

Avant de vous poser la question formellement, je tiens à préciser que le Conseil se souvient de la promesse faite quant à une analyse des effets sur la population de l'augmentation des taxes. Nous souhaitons nous adjoindre le concours de spécialistes pour vous présenter une situation complète (familles, personnes seules, entreprises, propriétaires de R2). Ce travail sera mené courant 2021, avec pour point de mire la construction des budgets futurs.

Est-ce que l'Assemblée primaire est d'accord avec la proposition du Conseil concernant ces différents critères ?

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte les propositions par 61 oui, 1 non et 0 abstention.



Budget 2021 : Fonctionnement

Disons-le d'emblée, pas de gros bouleversements dans le budget de fonctionnement 2021. Nous maintenons le cap puisqu'avec une augmentation des charges de seulement Fr. 252'900.- sur près de 21 millions de francs, celles-ci ne progressent que de 1.22%.

Il en va de même du côté des revenus où, globalement, on relèvera là aussi une augmentation de 2.9% soit Fr. 696'800.- pour se finaliser à hauteur de Fr. 24'662'100.-

Pour 2021, le résultat final alternerait encore avec du bon et du moins bon étant donné que l'on se retrouverait avec une belle marge d'autofinancement de Fr. 3'685'900.- qui en fait la meilleure de cette dernière décennie.

Par contre, avec 9,3 millions au programme des investissements 2021 contre 4,8 millions pour 2020, cela péjore sérieusement tant le financement que le résultat d'exercice puisque nous nous retrouvons avec un manco de financement de plus de 5 millions à Fr. 5'080'400.- et un excédent des charges ou perte d'exercice de Fr. 358'100.-.

Précisons également que ce budget tient compte d'une progression salariale de 2% soit 1% pour les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 1% relatif au renchérissement. Mais comme dans l'intervalle, la décision du Canton sur le renchérissement est tombée, à savoir 0, la progression réelle des salaires ne sera que de 1%, selon le règlement du personnel.

Chapitre 0 : Administration générale

Principale modification dans ce dicastère, la baisse des frais de l'Exécutif communal car il n'y aura pas de voyage de fin de législature, ni de cadeaux pour les sortants. Et ce malgré l'augmentation du tarif horaire des élus et membres des commissions de Fr. 35.- (en vigueur depuis 2012) à Fr. 40.-. Cette décision a été prise après avoir comparé nos tarifs avec ceux des communes avoisinantes.

Chapitre 1 : Sécurité publique

Dicastère très stable. La majeure partie de la baisse de charges provient du poste mensurations fédérales qui passe de Fr. 100'000.- à Fr. 50'000.-. La facturation devrait bientôt arriver à son terme.

Pour le surplus, le poste « police communale » est augmenté de Fr. 180'000.- à Fr. 195'000.- suite à une révision du nombre d'heures.

Rien à signaler pour notre Centre de Secours Incendie (CSI), si ce n'est une baisse d'achat de matériel pour environ 20'000.-.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Grande stabilité également dans ce dicastère malgré l'importance du montant des charges. Les postes les plus importants concernent les salaires des enseignants primaires pour 1'025'000.- et le fonctionnement du cycle pour Fr. 530'000.-



Chapitre 3 : Culture, loisirs et culte

Ce chapitre est particulièrement touché par les moyens complémentaires mis dans l'entretien des sentiers pédestres. En effet, deux employés à plein temps supplémentaires y sont imputés, Joseph Lovey et Paul Lattion, Nicolas Maillard pour 40% ainsi que le 30 % du 60% qu'Eric Berclaz effectue annuellement pour la Commune, le solde étant dévolu à son poste d'observateurs de dangers naturels.

Notons aussi dans ce chapitre une augmentation des activités culturelles dont 55'000.- servent à payer la part communale du service d'animation socio-culturelle d'Entremont mis sur pied lors de la dernière législature.

Chapitre 4 : Santé

Ce chapitre évolue à cause des charges concernant le déficit du CMS dont la part communale passe de 158'000.- à 181'000.-. La participation communale aux frais dentaires scolaires augmentée de 10'000.- à Fr. 110'000.-

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Chapitre en augmentation à cause de la hausse des coûts de fonctionnement de la crèche-UAPE qui culminent à Fr. 201'000.- avec une hausse de Fr. 73'000.- due à l'augmentation du nombre d'enfants placés.

Projet Local19 : c'est dans ce dicastère que l'on retrouve une des décisions prises par le nouveau conseil. Un montant de Fr. 80'000.- a été budgétisé pour assurer un effet de levier de Fr. 400'000.- en faveur de nos commerces et entreprises. En résumé, vous achetez un bon de 100.- que vous payez 90.-, la commune compensant les 10.- et rajoutant encore 10.- à destination du commerçant. La plateforme sera lancée au premier printemps.

Chapitre 6 : Trafic

Dicastère stable dans l'ensemble avec quelques ajustements :

- Une baisse de Fr. 30'000.- de notre participation à l'entretien des routes cantonales à Fr. 360'000.-
- Augmentation de Fr. 10'000.- des frais de déneigement pour tenir compte de la moyenne de ces dernières années.

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Eau potable : suite au rattachement de Carole Exquis à 40% à ce service, une réévaluation des charges salariales a été opérée.

Le compte entretien du réseau a été corrigé à la baisse de Fr. 50'000.- pour tenir compte de la réalité, à hauteur de Fr. 115'000.-.

Concernant les eaux usées, il n'y a rien de particulier à signaler dans ce budget.

Traitement des déchets : Une grosse inconnue plane sur ce poste suite à l'introduction du système gastrovert private en septembre 2020. On peut s'attendre à une baisse marquée du volume de déchets, de l'ordre de 20% à 30%.



Abattoirs :

Les charges ont été augmentées de Fr. 20'000.- à 110'000.- et les revenus de Fr. 50'000.-.

Correction des cours d'eau :

Au vu des montants dépensés ces dernières années dans l'entretien des torrents et cours d'eau le montant budgétisé a été augmenté de Fr. 30'000.- à Fr. 180'000.- pour 50% de recettes liées à des subventions cantonales.

Chapitre 8 : Economie publique

Très grande stabilité du chapitre au niveau des charges.

Agriculture :

Quelques ajustements dus à notre participation légale aux projets de constructions / transformations de ruraux annoncés sur le territoire. Nous enregistrons aussi une hausse de Fr. 33'000.- (total : Fr. 43'000.-) pour la participation aux frais de marketing du PDR du Grand Entremont.

Valorisation de l'énergie :

Pour la 3^{ème} année consécutive, notre énergie (16% de FMO et 51% de FMS, soit 42 millions de kWh) est budgétisée en perte. : -321'000.-. C'est la raison principale qui a poussé le conseil à décider de rentrer dans le capital-actions de SOGESA SA, société spécialisée dans le courtage d'énergie. Lorsque nous aurons finalisé cet accord nous reviendrons vers vous avec une présentation détaillée de cet important point. À noter qu'un montant de Fr. 552'500.- figure dans les investissements pour l'achat des actions SOGESA SA.

CAD

7^{ème} année complète de fonctionnement avec un réajustement de Fr. 65'000.- à Fr. 390'000.- pour l'achat de copeaux en fonction des années précédentes.

Blueark Entremont

Un montant de Fr. 20'000.- annuel sera budgétisé pour participer à ce pôle de compétences « eau » développé au Châble et qui permet de décrocher d'intéressants financements de projets de recherches en la matière.

Chapitre 9 : Finances et impôts

Il n'y a rien de particulier à dire sur les charges.

Recettes :

Belle progression sur les revenus de + 919'000.- à Fr 15.7 mios. L'évaluation de la fiscalité s'est faite sur la base des impôts 2016, 2017 et 2018 qui sont définitifs pour les personnes physiques et provisoires pour les personnes morales.

Comme je vous le répète depuis 4 ans, notre fiscalité se porte bien pour les raisons que vous connaissez : dossiers plus fouillés, dénonciations spontanées, arrivées de contribuables intéressants et échange automatique des données.



Nous serons évidemment très attentifs à son évolution car entre les incidences du COVID-19 et de la réforme fiscale RFFA ainsi que de son volet de compensations sociales, les pertes risquent d'être marquées ces prochaines années.

Concernant la fiscalité des personnes morales, notons que l'imposition des sociétés hydro-électriques dites de partenaires, n'est toujours pas réglée, même si un accord semble poindre. Une fois ces inconnues levées il sera plus aisé de voir clair dans l'évolution de notre fiscalité.

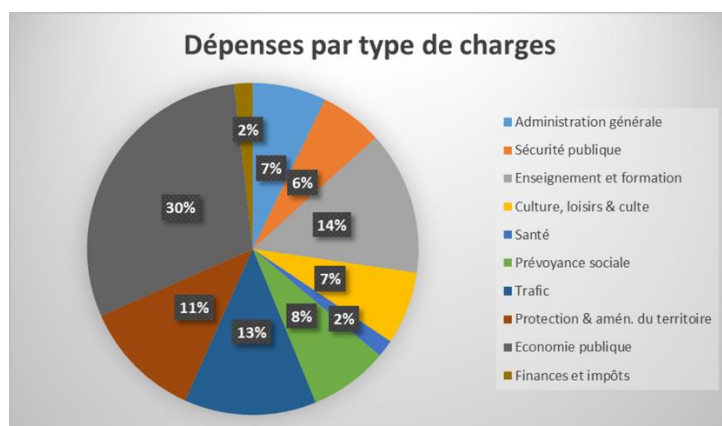
Péréquation financière intercommunale :

Pour la première fois dans l'histoire de la commune, Orsières passe dans le camp des contributeurs. Pour 10'000.- il est vrai, là où Val de Bagnes verse environ 7 millions, mais quoi qu'il en soit, cette progression traduit une amélioration de la situation économique de notre commune et c'est une bonne nouvelle.

Redevances hydrauliques :

Les montants restent inchangés à 1,6 mios entre Emosson, FMS et FMO.

Le Président présente ensuite le diagramme de dépenses par type de charges :



INVESTISSEMENTS

En 2021, comme expliqué tout à l'heure, nous allons lancer un vaste programme d'investissements.

Le Président fait la lecture détaillée du programme des investissements 2021, qui se montent à Fr. 9.3 mios.

Le projet de budget 2021 de la Municipalité ne suscite aucune remarque ni question.

Décision :

L'Assemblée Primaire valide le budget 2021 de la Municipalité par 61 oui et 1 abstention.



VI. BUDGET 2021 DU SERVICE ÉLECTRIQUE

Avant de passer au budget à proprement parler du service, je tiens à faire le point sur le prix de l'électricité avec un tableau présentant son évolution ces dernières années :

	Données de base	Comparatif					
Tarifs de l'année	2021	2020	2019	2018			
Catégorie de consommation	H4	H4	H4	H4			
Utilisation du réseau	9.35	9.35	+1.63%	9.20	+0.75%	9.28	
Energie	4.27	-28.48%	5.97	-50.52%	8.63	-61.29%	11.03
Redevances publiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Taxes d'encouragement (RPC)	2.30	2.30	2.30	2.30			
Total	15.92	-9.65%	17.62	-20.91%	20.13	-29.59%	22.61

Le Président passe ensuite la parole au Vice-Président Pascal Tornay, en charge du service électrique, qui fait une présentation détaillée du budget 2021, en relevant particulièrement les points suivants :

Total des charges	3'887'900.-
Total des revenus	3'420'600.-
Insuffisance d'autofinancement	467'300.-
Dépenses d'investissement	581'000.-
- Recettes d'investissement	50'000.-
Investissements nets 2021	531'000.-

Le projet de budget 2021 du service électrique ne suscite aucune remarque ni question.

Décision :

L'Assemblée Primaire approuve le budget 2021 du Service électrique à l'unanimité.

IV. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2024

En début de période, il convient de nommer un organe de révision pour les comptes de la Municipalité, selon l'article 83 de la Loi sur les Communes.

Le Conseil municipal vous propose de confier ce mandat à la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Marc Porcellana à Vétroz. Nous travaillons déjà avec cette fiduciaire, à satisfaction, depuis plusieurs années.

Remarque(s) :

Aucune question ni remarque.

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte la nomination de la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Marc Porcellana pour les comptes de la municipalité et du service électrique par 61 OUI, 0 NON et 1 abstention.



VII. DIVERS

Personnel communal : nominations

Plusieurs modifications ont été apportées dans les cahiers des charges du personnel administratif.

Agent AVS local : M. Daniel Thétaz reprendra cette fonction dès le 1^{er} mars 2021.

Nomination d'un nouveau responsable des constructions en remplacement de M. Dominique Tornay : M. Jean-François Landry prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2021. À 60% en tant que responsable des constructions, et à 40% pour l'aménagement du territoire. L'ancien conseil a en effet décidé de doter la commission aménagement du territoire d'un employé administratif au vu des défis qui nous attendent dans ce dossier. À noter que Dominique Tornay conservera son poste cantonal de teneur du cadastre à 40% pendant 2 ans.

Questions de l'assemblée :

Jean-Maurice Tornay : Dans le dossier de dévasage du Lac de Champex, Monsieur Tornay souhaitait s'assurer que le conseiller scientifique actuel ait eu accès à l'étude de Mme Jourda dans le cadre de son mémoire de master EPFL, sur la vitesse de la traversée du marais par les eaux, ce que le Président a confirmé.

Denis Ledermann : M. Ledermann souhaite avoir des informations sur la manière de calculer une zone de danger, tout particulièrement la zone rouge qui englobe les dernières maisons qui sont au Nord du village de la Douay. En effet, son vécu en tant que résident de Soulalex le laisse perplexe sur l'étendue de la zone de danger nouvellement délimitée. Le Président lui explique que les études se font sur la base de modèles scientifiques calculés sur une durée de plusieurs centaines d'années et que les décisions sont cantonales. Cependant, il est vrai que l'augmentation constante de ces zones rouge est plutôt inquiétante et forcera vraisemblablement la Municipalité à investir massivement dans des ouvrages de protections ces prochaines années.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h05.



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 24 FEVRIER 2021

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre l'Assemblée à 21h05 devant une assemblée de 48 bourgeois.

« Mesdames et Messieurs,
Chères Bourgeoises, chers Bourgeois,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant tout de même que seul les bourgeois ont le droit de vote pendant cette assemblée.
Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister aux débats à moins que l'assemblée ne décide le contraire.

Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 26 août 2020
3. Nomination de la commission bourgeoisiale
4. Budget 2021 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024
6. Divers

Décision :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. M. Pascal Lovey est désigné scrutateur par l'Assemblée.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 26 AOUT 2020

Parmi les documents consultables sur internet et à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Bourgeoisiale en date qui s'est



déroulée le 26 août 2020. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Est-ce que l'assemblée demande la lecture de ce procès-verbal ?
Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons le considérer comme approuvé.

Décision :

L'Assemblée ne demande pas lecture du document et accepte le procès-verbal de l'Assemblée Bourgeoise du 26 août 2020 tacitement.

III. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE POUR LA PERIODE 2021-2024

En début de période, la loi exige de nommer une commission bourgeoise formée de bourgeois domiciliés.

Proposition du Conseil municipal:

Célestin Thétaz en tant que président, Carole Bobillier et Urbain Gaillard comme membres.

Décision :

L'Assemblée valide cette nomination.

III. BUDGET 2021 DE LA BOURGEOISIE

Le Président passe la parole à M. Célestin Thétaz, Président de la commission bourgeoise, pour une explication du Budget 2021.

Le budget 2021 de la Bourgeoisie peut être qualifié de bon puisqu'il dégage la meilleure marge d'autofinancement. En effet, sur un total de Fr. 2'033'900.-, les charges sont en diminution de Fr. 91'300.- alors que les revenus sont en augmentation de quelque Fr. 68'500.- à Fr. 2'252'800.-, ce qui dope évidemment la marge d'autofinancement de près de 160 mille francs supplémentaires et ce n'est pas rien et surtout bienvenu si l'on considère que celle de 2020 n'était que de 59 mille francs.

Quant aux investissements, ils se montent à Fr. 475'000.- pour des recettes de Fr. 184'000.-. Les investissements nets se montent donc à Fr. 291'000.-.

Le projet de budget 2021 de la Bourgeoisie ne suscite aucune remarque ni question.

Décision :

L'Assemblée bourgeoise approuve le budget 2021 à l'unanimité.

III. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2024

En début de période, il convient de nommer un organe de révision pour les comptes de la Bourgeoisie, selon l'article 83 de la Loi sur les Communes.



Le Conseil municipal vous propose de confirmer la décision de l'Assemblée primaire et de confier ce mandat à la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Marc Porcellana à Vétroz.

Décision :

L'Assemblée accepte la nomination de la société Fiduciaire des Alpes SA pour les comptes de la bourgeoisie à l'unanimité.

III. DIVERS

Le Président n'a aucun divers à présenter, et l'assemblée ne demande pas la parole.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à la séance et clôt l'Assemblée à 21h20.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire